



# LE SÉPARATISME DE NOTRE ÉLITE !



JUILLET 2023

L'inflation n'étant pas indexée sur nos salaires, cette situation conduit inexorablement à appauvrir les travailleurs. Malgré cette réalité, la direction reste sourde à nos revendications. Nous constatons également la dégradation de nos services, avec une gouvernance pieds et mains liés au diktat du conseil d'administration dont la représentation dans notre société se caractérise par des prises de positions fondées sur l'injustice sociale et la disparition de nos métiers.

## LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Nos conditions de travail sont de plus en plus délétères ce qui engendrent la multiplication des accidents du travail et s'expliquent par :

- ☞ La liquidation du personnel en CDI des services : Maintenance, Exploitation et Propreté, a pour conséquence le recrutement d'intérimaires qui sont à leur tour exploités. De plus, cet affaiblissement des services accentue la difficulté des salariés à accomplir leurs tâches ;
- ☞ Des départs précipités de salariés par le biais de démissions, d'abandons de poste, de ruptures conventionnelles, de licenciements ou d'inaptitudes, dans les services RH, DCMD, comptabilité, exploitation propreté et maintenance ;
- ☞ Des accidents de trajet non analysés en profondeur par la direction ;
- ☞ Des formations non adaptées à la réalité de notre travail relevée dans un rapport d'expertise sur la politique sociale.

## LES RÉMUNÉRATIONS

Les écarts de salaire sont de plus en plus importants entre les employés et les agents de maîtrise et favorisent systématiquement une catégorie de salariés au détriment de l'autre, mais surtout du CODIR !

En effet, la politique élitiste mène nos dirigeants à négocier de manière déloyale avec les organisations syndicales, la disparition de l'intéressement étant l'exemple le plus probant, puisqu'il permet à notre classe dirigeante de s'octroyer des primes par leur stratégie désastreuse à l'égard des salariés.

## LE TEMPS DE TRAVAIL

Des salariés avec des contrats de 35 h sans RTT travaillent sur le même site avec des collègues ayant un contrat de 37 h + RTT et doivent s'accommoder de cette disparité d'avantages !

Le rapport d'expertise restitué le 5 juillet 2023 démontre clairement le manque de volonté de notre direction de remédier à tous ces problèmes. D'ailleurs, nous ne manquerons pas de faire respecter la législation en vigueur dans tous les domaines, vous pouvez nous faire confiance.

Etant donné que les élections approchent, nous profitons de vous rappeler que le syndicalisme ne se limite pas à la distribution de chèques cadeaux, mais se définit aussi par la défense de l'intérêt général, la combativité et l'intransigeance face à la politique menée par le CODIR.

